



András István Türke

LA SÉCURITÉ COLLECTIVE ET LA CONCEPTION « GROUPE DE COMBAT » EN AFRIQUE

Les tentatives vers « une politique africaine de sécurité et de défense commune »

La plus grande organisation régionale, l'Organisation de l'Unité africaine, fondée en 1963, s'est transformée en Union africaine, dont la création a été décidée après la déclaration de Syrte (initiative de la Libye !) en 1999, lors de la conférence de Lomé en 2000 et a été officiellement lancé en 2002 lors du Sommet de Durban¹. Presque tous les 54 pays font partie de cette union sauf le Maroc qui n'accepte pas que le Sahara Occidental en fasse également partie.

La Charte de l'OUA a prévu une Commission de médiation de conciliation et d'arbitrage (CMCA)². « Les États africains ont toujours tenté de régler les conflits en dehors du cadre institutionnel et de manière informelle par intermédiaire de comités ad hoc, de négociations bilatérales entre chefs d'États...³. » Ainsi l'OUA a eu toujours l'intention de rester à l'écart des conflits plutôt que d'intervenir. Depuis 1990 elle a mis en place plusieurs missions d'observation mais ce n'est qu'en 1993 qu'elle a créé un Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Lors de la crise du Rwanda, en 1993, François Léotard, de la part de la France et de l'Union européenne a lancé l'idée d'une force d'intervention africaine rapide en relayant les militaires prépositionnés sur le continent dans le cadre des accords bilatéraux⁴.

L'UA a abandonné le principe de non-intervention de l'OUA et a mis en place le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA, en vigueur depuis 2004⁵.

¹ Union africaine, <http://www.africa-union.org>

² *L'Union européenne et le maintien de paix en Afrique*, Rapport présenté au nom de la Commission de défense par M. Goris, Assemblée de l'UEO, Document A/1880, le 1^{er} décembre 2004, p. 8.

³ FARIA Fernanda, *La gestion des crises en Afrique subsaharienne – Le rôle de l'Union européenne*, Paris, EUISS, Occasional Paper, N° 55, novembre 2004., p. 15.

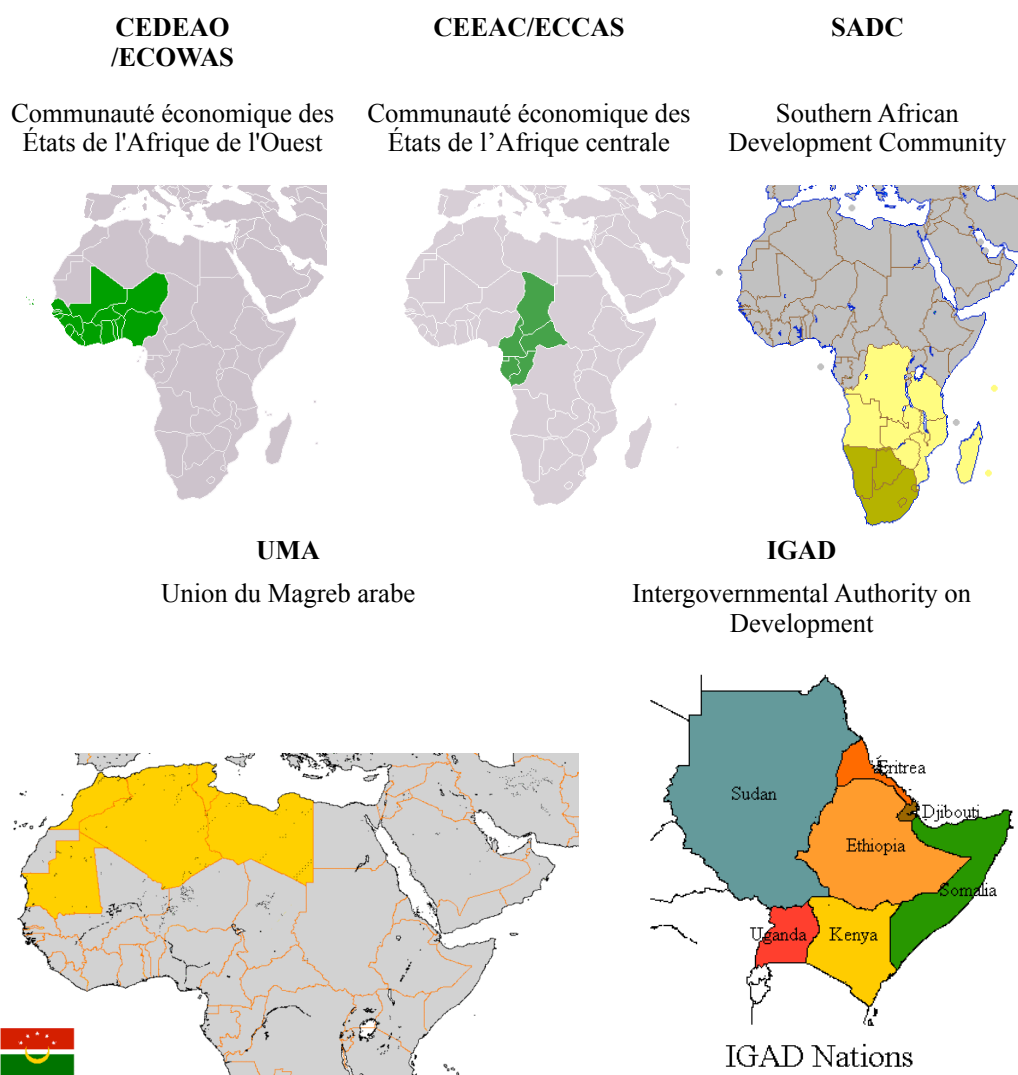
⁴ GOURÉVITCH, Jean-Paul, *La France en Afrique – Cinq siècles de présence : vérités et mensonges*, Collection Essais, 2004, p. 363.


⁵ Les mésaventures ont bientôt émergés: En février 2005, les dirigeants togolais ont rejeté la déclaration de la CPS condamnant la succession anticonstitutionnelle du pouvoir dans ce pays. Source : *Le maintien de la paix en Afrique sub-saharienne : une approche concrète*, Rapport présenté au nom de la Commission politique par M. Charles Goerens, Assemblée de l'UEO, Document A/1913, 06 décembre 2005, p. 15.

Elle a décidé (avec peu de succès) la mise en place d'une force permanente de 5 brigades régionales pour pouvoir déployer 25.000 (5x5000) hommes (FAA – Force africaine d'alerte, 75 milles personnes selon les estimations plus optimistes).

La première phase pour la création d'une capacité de niveau stratégique de gestion pour la gestion des scénarios 1-2 missions (voir plus bas) s'est terminée le 30 juin 2005. Les brigades seront pleinement interopérables dans la deuxième phase (2010) et les membres continuent à développer la capacité de déployer un QG de mission pour le scénario 4, impliquant des forces de maintiens de la paix d'UA/Regional⁶.

Les organisations subrégionales africaines responsables des groupes de combat de l'Union africaine



Created by Arab Atlas 

⁶ *Non Paper on the Operationalization of the African Standby Force*, Institute d'Etudes de Sécurité (d'Afrique), mars 2004, p. 3., le 10 novembre 2007, http://www.iss.co.za/AF/RegOrg/unity_to_union/pdfs/au/asf/nonpapmar04.pdf

Une réunion en octobre 2005 de l'UA, des CER/régions, le G8 et autres partenaires a décidé la mise en place de 5 ateliers de formation de politiques pour la FAA, destinés à définir la doctrine, les systèmes de communication, de contrôle et de commandement (C3IS), la logistique et les instructions permanentes. Les conflits potentiels peuvent prendre l'origine des différences entre CER/régions et l'UA. Plusieurs pays font partie de deux CER/régions. Les partenaires pilotes de chaque atelier/brigade (SBRIGs) sont les suivants. C'est l'UA dont la décision donne un mandat à l'exception de la CEDEAO et de la SADC :

1. SASBRIG/SADCBRIG (Brigade de l'Afrique de Sud / de la SADC) (doctrine) appuyée par l'UE. Seule cette brigade a atteint en août 2005, les objectifs prévus pour la fin de la phase 1.
2. NASBRIG (Brigade de l'Afrique de Nord) de l'Égypte et éventuellement d'autres États de l'union du Maghreb arabe (C3IS) appuyée par les États-Unis
3. EASBRIG (Brigade en attente de l'Afrique orientale) de l'IGAD (logistique) appuyée par le Royaume-Uni⁷. Il s'agit du Rwanda (trois bataillons), du Soudan, du Kenya, de Djibouti, de l'Ouganda, de l'Éthiopie et de Madagascar (un bataillon chacun).
4. CASBRIG (Brigade de l'Afrique centrale) de la CEEAC appuyée par la France et le Canada
5. WASBRIG (Brigade de l'Afrique de l'Ouest) ou FAC (Force en attente) de la CEDEAO appuyée par l'Union européenne⁸ n'est pour l'instant qu'à la phase de planification. Il est prévu qu'elle rassemble une force d'intervention de 1500 soldats à déployer en 30 jours et une brigade de 5000 soldats à déployer en 90 jours⁹.

Les 5 brigades sont (seront) déployables selon les 6 scénarios suivants¹⁰ :

Scénario 1 - une mission politique, (exemple: Côte d'Ivoire) – dans 30 jours

Scénario 2 - co-déploiement d'une mission de l'UA/régionale d'observateurs avec une mission des Nations Unies (exemple : Éthiopie/Érythrée OLMEE, Soudan) – dans 30 jours

Scénario 3 - une mission d'observateurs autonome de l'UA/régionale (exemple : Burundi/AMIB, Comores/AMIC) – dans 30 jours

Scénario 4 - une force de maintien de la paix régionale de l'UA/régionale base sur le Chapitre VI de l'ONU (exemple: Burundi AMIB) – dans 30 jours

Scénario 5 - une force de maintien de la paix de l'UA pour des missions complexes multidimensionnelles de maintien de la paix – dans 90 jours (30 jours pour les éléments militaires)

Scénario 6 – L'intervention de l'Union Africaine, par exemple dans des situations de génocide où la communauté internationale ne réagit pas proprement – dans 14 jours

⁷ *Cadre politique pour la création de la brigade en attente de l'Afrique Orientale (EASBRIG)*, Jinja – Ouganda, du 13 au 16 février 2004, Secrétariat de l'IGAD, Djibouti,

⁸ Assemblée de l'UEO – Document A/1913, *op. cit.*, pp. 15-16.

⁹ *Non Paper on the Operationalization of the African Standby Force*, *op. cit.*, p. 8.

¹⁰ *Cadre politique pour la création de la brigade en attente de l'Afrique Orientale (EASBRIG)*, *op. cit.*, pp. 11-12.

Les scénarios 1 à 3 nécessitent un effort de gestion minimal et de moindres ressources pour son déploiement et les missions relatives aux scénarios 1 à 4 peuvent être menées par une seule brigade régionale¹¹. Par contre, les scénarios 5 au 6 impliquent un effort de gestion plus grand ainsi que des ressources substantielles pour le déploiement et nécessitent en revanche une intervention au niveau continental. Ces missions ne peuvent être obtenues que lors de la 2^{ème} phase¹².

Pour conclure, nous pouvons mettre en parallèle les objectifs de ces groupes avec ceux de l'Union européenne (PESD). Les groupements tactiques mieux organisés et équipés que leurs homologues africains disposent d'un délai de réaction de 15 jours¹³ pendant que l'effectif de 60.000 hommes de l'Objectif Global Helsinki nécessite 60 jours pour le déploiement¹⁴. Plusieurs questions restent ouvertes par exemple la réussite de la prise de décision commune surtout dans le cas du Scénario 6 pour trouver une position commune concernant un génocide...

Les plus grands problèmes sont le rythme d'infection des soldats par le virus du SIDA¹⁵ et la méfiance des États membres par exemple vis-à-vis des missions d'observation des élections de l'UA, où elle a d'ailleurs obtenu de bons résultats¹⁶. Nous allons traiter plus en détail les premières opérations AMIB (2003) et AMIS (2005-) dans le chapitre concernant le Darfour.

Le premier Sommet UE-Afrique se tenait en 2000 au Caire où un plan d'action pour la mise en place d'un partenariat a été signé¹⁷. L'UA a adapté le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique : C'est en juillet 2001, au sommet des chefs d'États de Lusaka, que deux plans ont fusionné sous le nom de NEPAD dont l'une des priorités est la paix et la sécurité:

- Le Plan Omega : proposé par le président sénégalais Abdoulaye Wade en janvier 2001, au sommet France - Afrique de Yaoundé.
- Le président algérien Abd El-Aziz Bouteflika, le président nigérian Olusegun Obasanjo et le président de l'Afrique du Sud Thabo Mbeki ont proposé le *plan MAP*, qui tentait principalement d'incorporer l'Afrique au sein des actions mondiales.

Le NEPAD n'est pas une institution complètement autonome. C'est avant tout un projet, et ce projet est sous la tutelle de l'Union africaine qui a les objectifs suivants :¹⁸

- a) Éradiquer la pauvreté;
- b) Placer les pays africains, individuellement et collectivement, sur la voie d'une croissance et d'un

¹¹ LABORDERIE Vincent, « Force africaine en attente », *Operationspaix.net*, le 15 décembre 2007, <http://www.operationspaix.net/-Force-africaine-en-attente->

¹² *Cadre politique pour la création de la brigade en attente de l'Afrique Orientale (EASBRIG)*, *op. cit.*, p. 13

¹³ Déclaration du Sommet franco-britannique, Londres, le 24 novembre 2003.

¹⁴ Conseil européen d'Helsinki, les 10-11 décembre 1999.

¹⁵ Le SIDA a déjà fait 25 millions de victimes et tue 8500 personnes par jour en Afrique d'ici 2010. Source: Assemblée de l'UEO – Document A/1880, *op. cit.*, p. 12.

¹⁶ FARIA Fernanda, *La gestion des crises en Afrique subsaharienne – Le rôle de l'Union européenne*, *op. cit.*, pp. 14-17.

¹⁷ Assemblée de l'UEO – Document A/1880, *op. cit.*, p. 10.

¹⁸ NEPAD, <http://www.nepad.org>

développement durables;

c) Mettre un terme à la marginalisation de l'Afrique dans le contexte de la mondialisation et promouvoir son intégration complète et profitable à l'économie mondiale;

d) Accélérer le renforcement des capacités des femmes afin de promouvoir leur rôle dans le développement socio-économique.



Le chapitre VIII de la Charte des Nations unies reconnaît le rôle des organisations régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité. L'Union européenne apparaît sur la scène africaine comme le premier promoteur du régionalisme, les communautés sous-régionales suivantes sont également ses partenaires:

1. **À l'Ouest la CEDEAO (ECOWAS)** – La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a été créée en 1975. Son Protocole d'assistance en matière de défense en 1981 qui a envisagé la création des Forces armées alliées de la Communauté (FAAC) est le premier protocole signé par un groupe d'États africains qui s'applique également aux conflits internes notamment, pour la première fois en 1990, au Libéria¹⁹. La CEDEAO dispose depuis 1990 d'ECOMOG, une Brigade de surveillance du cessez-le-feu de la CEDEAO²⁰. Cette brigade a pour objectifs : d'observer et superviser les cessez-le-feu, de maintenir et construire la paix, d'effectuer des interventions humanitaires, d'effectuer des déploiements préventifs, de désarmer et démobiliser les forces armées non régulières. L'ECOMOG est intervenu avec peu de succès à la guerre civile du Libéria (1990-98, 2003), de Sierra Léone (1997-2000), de la Guinée-Bissau (1998-99), et de Cote d'Ivoire (2002). Le poids politique et militaire du Nigéria a renforcé les craintes et la rivalité entre les pays anglophones et francophones a éclaté et le déploiement de l'ECOMOG est assez lent. Le commandant des forces ne contrôlait pas totalement les différents contingents nationaux, et seul le Nigéria dispose de capacités de transport militaire maritimes et aériennes. D'autres lacunes sont les différences linguistiques et l'absence d'équipement d'appui air-sol, du soutien logistique, des ressources

¹⁹ FARIA Fernanda, *La gestion des crises en Afrique subsaharienne – Le rôle de l'Union européenne*, *op. cit.*, p. 13. et p. 18.

²⁰ CEDEAO, <http://www.sec.ecowas.int/sitecedeo/francais/about.htm> ; et l'Assemblée de l'UEO – Document A/1880, *op. cit.*, p. 36.

financières et parfois du consensus interne²¹. En 2000 une Commission pour la défense et la sécurité a été lancée à Monrovia qui a visé la création du « Corps expéditionnaire de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest. »²² Le 18 juin à Abuja la CEDEAO a décidé la création d'une force de 6500 hommes déployable en cas de crise incorporant un contingent d'intervention rapide de 1500 militaires²³.

2. **Au Sud la SADC**²⁴ – La Communauté de développement d'Afrique australe qui a succédé en 1992 à la CCDA/SADCC la Conférence de coordination pour le développement de l'Afrique Australe dont le but principal était le déploiement contre l'Afrique du Sud. Son siège est à Gaborone (Botswana.) Il a créé en 2000 un Organe sur la politique la défense et la sécurité en adoptant un Pacte de défense mutuelle en 2003 et il est intervenu au Lesotho et en RDC²⁵. En 2004 la SADC a adopté un Plan Stratégique Indicatif (SIPO) qui en identifiant les principaux défis politiques et sécuritaires et de défense propose des mesures pour la mise en œuvre du protocole. Ils ont été engagés en RDC en 1998 (Angola et Zimbabwe a déployé 16.000 hommes) et au Lesotho en 1998-99 mais ses opérations ont créé des tensions entre les États-membres. Le Danemark et la Norvège soutiennent généralement la région de la SADC²⁶.
3. **Au Centre, la CEMAC** - La Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, créé en 1994 et en vigueur depuis 1999 dispose d'une Force multinationale en Centrafrique (FOMUC) Depuis 2002, 350 soldats de la FOMUC sont déployés en Centrafrique. Elle remplace la MINURCA dont le mandat a pris fin en 2000 et a pour mandat initial d'assurer la sécurité du président Ange-Félix Patassé, la restructuration des forces armées et de surveiller le travail des patrouilles mixtes le long de la frontière avec le Tchad²⁷.
4. **UEMOA** Union économique et monétaire ouest-africaine limitée aux pays francophones.
5. **CEEAC** – Communauté Économique des États d'Afrique Centrale . Elle a décidé la création d'un Conseil pour la paix et la sécurité de l'Afrique centrale (COPAX)

²¹ FARIA, Fernanda, *La gestion des crises en Afrique subsaharienne – Le rôle de l'Union européenne*, op. cit., pp. 18-20. « A l'époque de sa première intervention au Libéria, l'ECOMOG a été surnommé Every Car Or Movable Object Gone (*Emporte tout véhicule et tout meuble*) tant la réputation de certains de ses hommes, mal préparés, mal équipés, non payés et démoralisés, était mauvaise, et a subi des pertes humaines considérables. »

²² SOURD Roland, *L'Union et l'Afrique subsaharienne : quel partenariat?*, Occasional Paper, N°58, EUISS, mai 2005, p. 13.

²³ Assemblée de l'UEO – Document A/1880, op. cit., p. 11.

²⁴ SADC , <http://www.sadc.int>

²⁵ SOURD Roland, *L'Union et l'Afrique subsaharienne : quel partenariat?*, op. cit., p. 13.

²⁶ FARIA Fernanda, *La gestion des crises en Afrique subsaharienne – Le rôle de l'Union européenne*, op. cit., pp. 21-22. et p. 31.

²⁷ FOMUC, <http://www.operationspaix.net/-FOMUC->

Les problèmes fondamentaux de ces intégrations régionales sont les adhérents multiples, les clivages entre les anglo-saxons et les francophones, la méfiance et la rivalité profondes entre les États et les zones de conflit qui résultent des « guerres internes ». Dans notre analyse concernant les missions de l'union européenne en Afrique, nous allons examiner cas par cas l'efficacité et les rôles de ces organisations régionales touchées et de leurs nouvelles institutions.

Souvent, les frontières ne correspondent pas aux réalités sociales et l'État lui-même est en crise à cause du manque de responsabilité, de la corruption : « L'État, de plus en plus souvent, brille par son absence ». À l'exception de la guerre entre l'Éthiopie et l'Érythrée, tous les grands conflits en Afrique depuis 1995 sont des conflits intra-étatiques, mais ces conflits peuvent entrer en interaction et alimentent les conflits dans des pays voisins. L'accès aux terres, ou à l'eau, et le contrôle des ressources pétrolières sont également à l'origine de plusieurs conflits²⁸.

Sources des images :

p. 1. Darfour <http://www.nato.int/shape/graphics/2005/10/16/b051016h.jpg>

p. 2. CERPESC (www.pesc.eu) et Wikipedia.org

p. 4. (1) Exercice Green Nile (EASBRIG) http://www.shirbrig.dk/html/exercise_green_nile.htm

p. 4. (2) Séance d'entraînement pour ces nouvelles recrues sahraouies (NASBRIG) <http://www.ttu.fr/francais/Articles/forceafricained'.html>

p. 9. Soldat de l'UA <http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/4790822.stm>

Liens :

EASBRIG <http://www.easbrig.org/>

Autres numéros

Revue 23/02/2008 - La suspension de la participation russe au traité sur les Forces Conventionnelles en Europe

par András István Türke

Rapport rédigé au sein de la Commission de Défense de l'AUEO et financé par l'Assemblée.

[Télécharger](#)

Revue 05/12/2007 - L'Opération EUFOR RD Congo - Intervention lors du séminaire sur « Europe de défense » organisé par l'Association Pollens

par Benoit Duffort

[Télécharger](#)

²⁸ Assemblée de l'UEO – Document A/1880, *op. cit.*, pp. 10-12.

REVUE CERPESC



András István TÜRKE

- docteur à la Sorbonne (Paris III)
- visiting fellow auprès de l'EUISS (2006)
- boursier-chercheur auprès du HIA
- stages auprès de l'AUEO
- fondateur du CERPESC
- turkeandras@gmail.com



**CERPESC - CENTRE EUROPÉEN DE
RECHERCHE POUR LA PESC**

© Association Objectif Europe III - Sorbonne
 © Fondation Europa Varietas
<http://www.europavarietas.org>

*Tous droits de traduction, d'adaptation et de
reproduction par procédés réservés pour tous
pays*